

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.055

L'An Deux Mille Quatre, le 28 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 21 JUIN 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 21 JUIN 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes DOUMECQ, DURAND, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. CHABANEAU représenté par M. BUJARD
M. COASSIN représenté par M. BOURGEOIS
Mme CROUE représentée par Mme GEOFFROY
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par M. DENIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle LABEYRIE représentée par Melle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : Mme COURTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Projet d'extension d'une chambre funéraire sise 138 Avenue de Rochefort à ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Le 24 mai 2004, Monsieur Christian PHILIPPON, gérant de l'entreprise POMPES FUNEBRES VIERS, 138 avenue de Rochefort à ROYAN (17200), a déposé à la Préfecture de la Charente-Maritime une demande d'extension d'une chambre funéraire au 138 avenue de Rochefort à ROYAN.

Par courrier du 28 mai 2004, Monsieur le Préfet sollicite l'avis du Conseil Municipal dans un délai de deux mois.

Le projet d'extension du centre funéraire a été approuvé par la commission des permis de construire en date du 3 juin 2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la lettre de Monsieur le Préfet en date du 28 mai 2004,
- VU l'avis favorable de la commission des permis de construire,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'extension du centre funéraire comprenant une chambre funéraire au 138 avenue de Rochefort à ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 juin 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS